

Zeitschrift: D'égal à égale!
Herausgeber: Bureau de l'égalité de la République et Canton du Jura
Band: 14 (2014)

Artikel: Réduire son taux d'activité pour plus de "parentalité"
Autor: Kobylansky, Gwenäelle
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-976406>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 30.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Réduire son taux d'activité pour plus de « parentalité »



Par Gwenäelle Kobylansky

Membre du comité de l'Association jurassienne pour la coparentalité, AJCP

L'Association jurassienne pour la coparentalité œuvre pour que chaque enfant puisse avoir une place équilibrée auprès de ses deux parents. Elle promeut l'égalité et la corresponsabilité parentale dans l'intérêt de l'enfant, notamment lors de situations conflictuelles telles que divorce ou séparation, en contribuant entre autres à faire évoluer la législation. Elle offre écoute, conseils et accompagnement individuels, mais également un groupe de parole « Papa contact ». L'association est active dans le Jura, le Jura bernois et Bienne.

Le travail des hommes à temps partiel, tabou en passe d'être brisé, est loin des clichés de l'homme « entretenu par sa femme » ou « incapable de gagner sa vie ». De plus en plus de couples font le choix d'un vrai partage des tâches, qu'elles soient financières, ménagères ou familiales. A l'Association jurassienne pour la coparentalité (AJCP), nous nous battons depuis des années pour que cela devienne une pratique courante et pas seulement pour les papas divorcés. Rappelons que notre but est l'égalité dans l'exercice de la parentalité, égalité qui n'est possible que si les autres tâches (financières et ménagères) sont également partagées.

Le tableau d'une nouvelle répartition

Après une petite enquête, voici quelques conséquences du travail à temps partiel des hommes.

Monsieur : il a un contact régulier et de qualité avec ses enfants, ce qui est le rêve de la plupart des pères. Etonnamment, beaucoup d'hommes travaillant dans le secteur tertiaire aiment les tâches ménagères, car « on voit un résultat », disent-ils. Il est vrai qu'une maison propre ou un bon repas est plus agréable à regarder qu'un bilan d'expert-comptable... La plupart se sentent également valorisés, car le fait de partager la responsabilité de la prospérité financière ET des tâches ménagères et éducatives les font passer

du statut de « porte-monnaie » à celui de partenaire indispensable à tous les niveaux.

Enfants : ils voient leur père plus souvent, car il est plus disponible. Le cas classique du père travaillant à 100 %, rentrant épuisé du travail à 19h00, les enfants allant au lit une demi-heure plus tard, est remplacé par un papa de bonne humeur qui donne un coup de main pour les devoirs, a encore du temps pour faire une partie de baby-foot, ou cuisiner, bref, pour participer à la vie de famille également en semaine.

Madame : un changement radical. Monsieur participant aux tâches ménagères, elle n'a plus l'impression d'être une « femme de ménage gratuite » ; comme il sait, pour le faire régulièrement,

Les facteurs d'engagement des pères dans les tâches parentales

Les pères de nationalité étrangère s'engagent davantage auprès de leurs enfants que les pères suisses. Le fait de travailler à temps partiel est également un facteur d'investissement parental, particulièrement à moins de 70 %. Il en va de même pour le fait d'avoir un emploi avec des horaires standards, jamais le samedi. La situation de la mère y contribue aussi. Ainsi, si elle travaille entre 50 et 89 %, les pères prennent plus en charge leurs enfants que ceux dont la partenaire n'a pas d'activité professionnelle ou travaille à plein temps. Enfin, plus l'enfant est jeune, plus le père s'occupera de lui. /EGA

que nettoyer la salle de bain n'est pas l'occupation de rêve, il a plus de compréhension et de respect pour sa femme, si après une journée à la maison elle est fatiguée ou de mauvaise humeur. Le cliché « Monsieur s'éreinte à gagner de quoi nourrir sa famille pendant que Madame se la coule douce à la maison » est éliminé et par là même, la cause de beaucoup de disputes. N'étant plus épuisée en permanence par la triple charge « ménage + enfants + métier », Madame n'est plus obligée de sacrifier sa carrière pour tenter de sauvegarder sa santé et l'équilibre familial. Elle peut aussi envisager des postes à responsabilités avec haut pourcentage, sachant qu'elle peut laisser les enfants et le ménage à son mari.

Vie de couple : avec ou sans enfants, Monsieur et Madame ont plus de temps l'un pour l'autre. En cas de tensions ou de problèmes, ils ont plus de temps, plus d'énergie et surtout l'esprit plus libre pour chercher des solutions.

Les conséquences d'une implication concrète des pères en cas de séparation ou divorce

Pour mieux illustrer mon propos, je vais décrire deux cas concrets :

Couple traditionnel : Monsieur travaille à 100 %, Madame est au foyer, ils ont 4 enfants. Madame a arrêté de travailler après la naissance du premier, Monsieur gagnant largement sa vie. Seulement, ils sont en instance de divorce. Madame est toujours au foyer, Monsieur paye une pension énorme pour les enfants et pour elle. Il n'a pas de problèmes financiers, mais il en aurait s'il réduisait son pensum. Madame a de la peine à joindre les deux bouts, car elle tient à ce que les enfants fassent beaucoup d'activités extra-scolaires. Etant peu qualifiée et ayant une grosse charge familiale, il lui est très difficile d'envisager de travailler. Et, tant qu'elle ne travaille pas, Monsieur ne peut pas réduire la pension, ni son temps de travail, ce qui lui permettrait de l'aider. Cercle vicieux qui n'existerait pas si dès le début Monsieur avait réduit son pensum et Madame conservé son emploi. N'oublions pas qu'une fois les enfants partis, Madame ne touchera plus de pension pour eux et ce qu'elle recevra peut-être encore ne lui permettra certainement pas de vivre décemment. Quant à recommencer à travailler à près de 60 ans...

Couple bourgeois contemporain (selon la terminologie de l'OFS) : Monsieur travaille à 100 % dont 25 % à domicile. Madame est indépendante, avec un pensum d'environ 40 %. Leurs heures de travail sont irrégulières. Ils sont mariés. Ils se partagent les tâches ménagères et éducatives de leur enfant et contribuent tous deux aux besoins financiers du ménage. En cas de divorce, Monsieur devrait probablement aider un peu Madame financièrement, mais étant déjà sur le marché du travail dans sa branche, elle pourrait à moyen terme augmenter ses revenus sans trop de difficultés. Elle est donc autonome et se sent valorisée. Monsieur ne se fait pas de souci pour l'avenir de sa famille, s'il venait à décéder ; de plus, l'enfant passe beaucoup de temps de qualité avec ses deux parents.

Que fait l'AJCP ?

Dans son travail d'accompagnement de couples en crise, l'AJCP signale systématiquement la possibilité de la garde partagée et des avantages pour les deux parents, des moyens d'y parvenir, sans oublier la médiation. Rappelons que ce mode de partage des devoirs parentaux est le moins traumatisant, qu'il assure un contact régulier avec les deux parents, donc un meilleur équilibre psychologique de nos petits (et grands), et surtout une déculpabilisation. Sur le site de www.gecobi.ch (« responsabilité parentale » puis « résidence alternée »), on peut trouver d'excellents articles sur ce sujet, exemples concrets à l'appui. Or, comment veut-on promouvoir sérieusement la résidence alternée si Monsieur, en permanence absent puisque travaillant à 100 %, doit engager une baby-sitter lors de ses jours de garde ? Si les deux parents travaillent à 60-80 %, il est plus facile de trouver des solutions satisfaisantes pour tout le monde. Lors de ma petite enquête, j'ai pu remarquer que dans les entreprises où les femmes touchent le même salaire que les hommes, elles sont plus enclines à continuer de travailler tout en ayant des enfants.